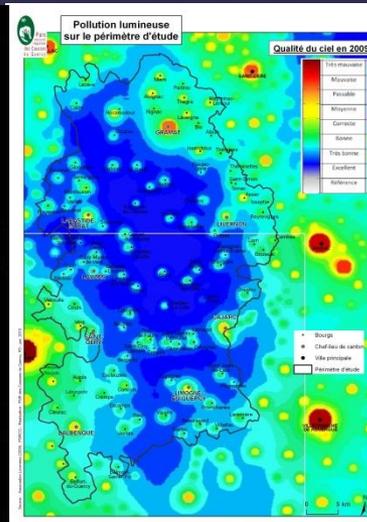




Maîtriser la pollution lumineuse

Retour d'expérience du PNR des Causses du Quercy



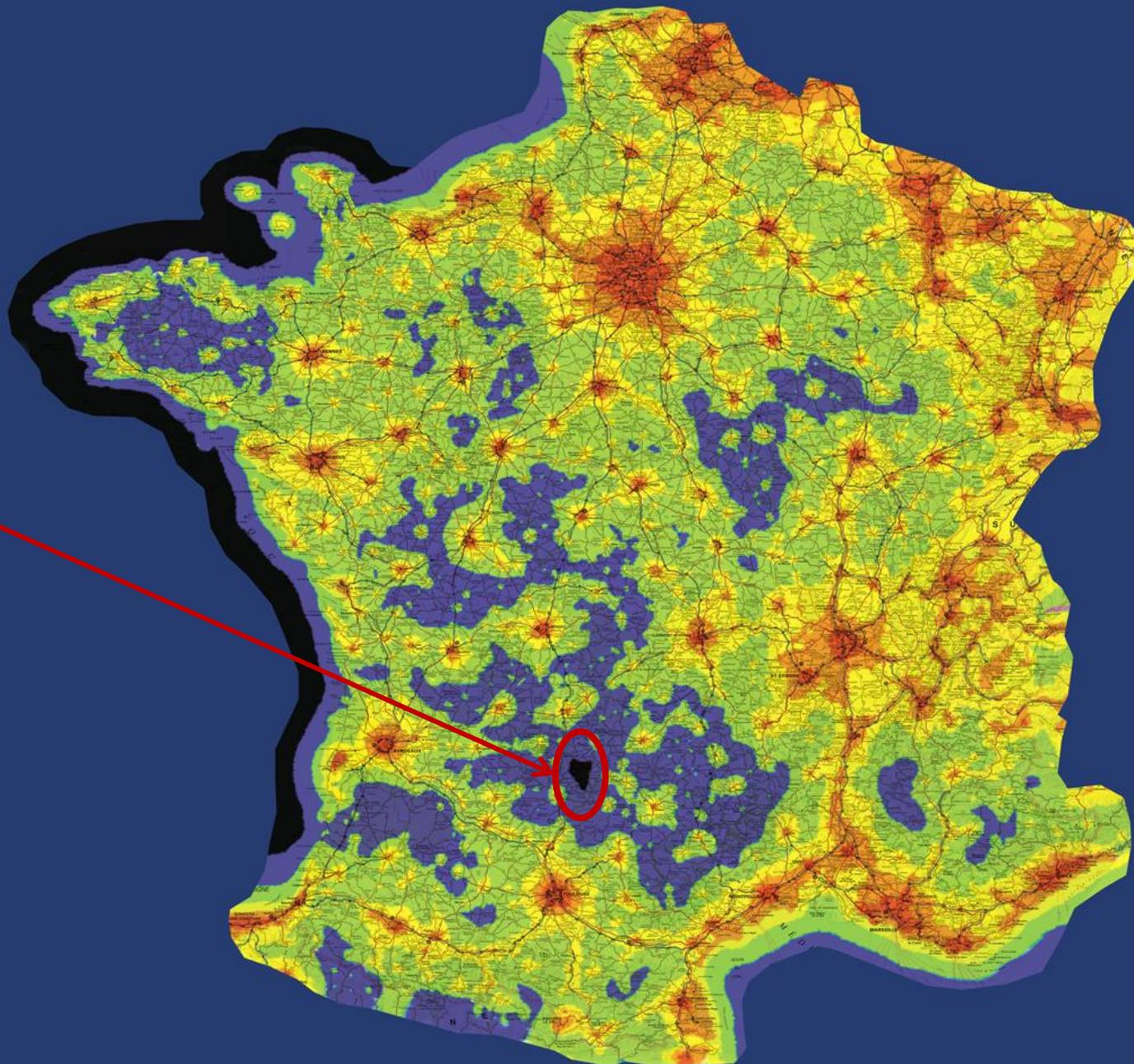
© Nathalie Fauquemberg

PNR des Pyrénées Ariégeoises / 11 mai 2012
Réunion d'information « Éclairage public »

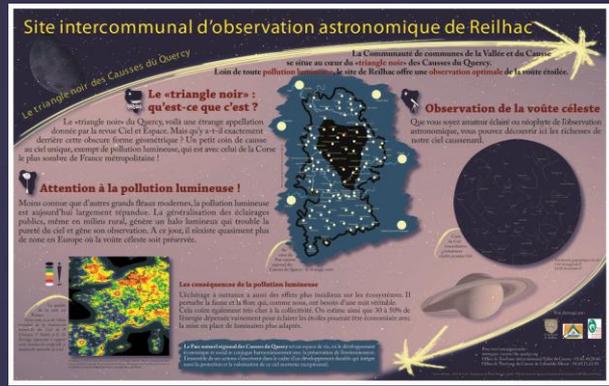
CONTEXTE LOCAL

LE PARC NATUREL DES CAUSSES DU QUERCY

LE « TRIANGLE NOIR
DU QUERCY »
(2003)

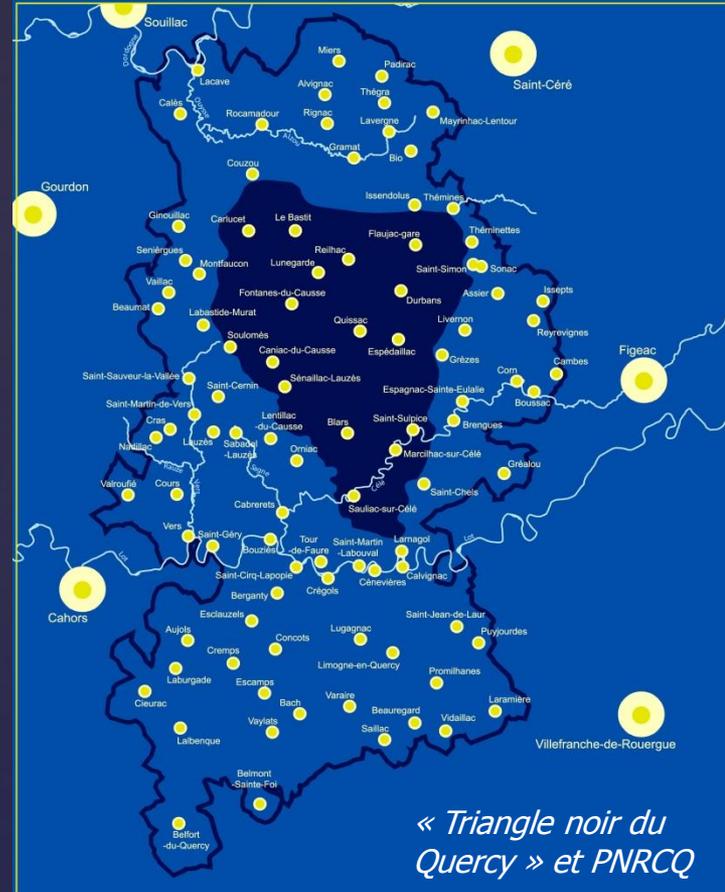


CONTEXTE



BREF HISTORIQUE DE L'ACTION DU PARC

- 2003 : 'Découverte' du Triangle noir.
- 2005 à 2007 : [Valorisation] « Gîtes panda » et « astronomie » + un site d'observation.
- 2007 : [Sensibilisation] « Journal des enfants du Parc » sur le thème.
- Depuis 2008 : [Sensibilisation] : 1 à 4 animations/an (conférences, sorties, animations...).
- 2009 : [Diagnostic] Révision Charte.
- Depuis 2009 : [Protection] systématisation de l'information auprès des communes.
- 2011 : [Protection] Intégration dans la nouvelle charte.



DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DU CIEL EN QUERCY...



© Nathalie Fauquembergue

Halos de Cahors et Brive, depuis les hauteurs au cœur du Parc.

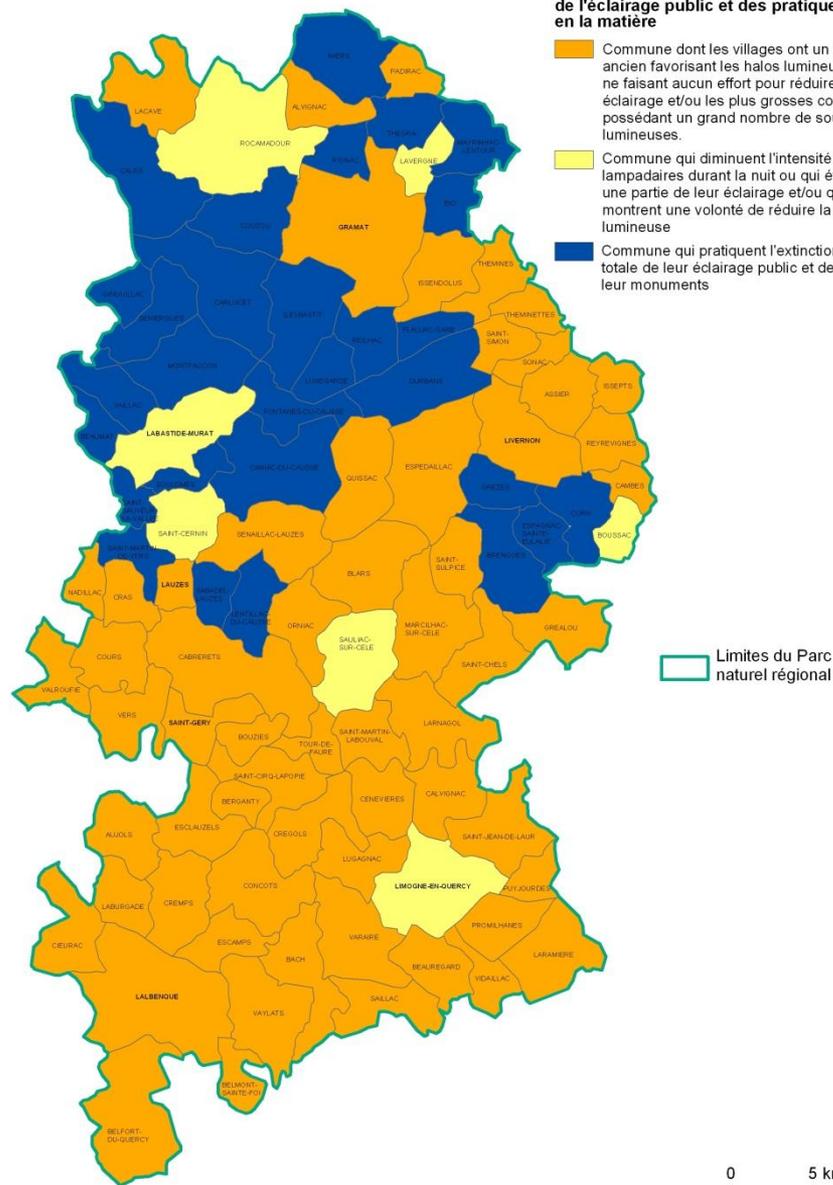


Les impacts et pratiques d'éclairage des Communes du territoire

en juillet 2009

Typologie des Communes en fonction de l'éclairage public et des pratiques en la matière

- Commune dont les villages ont un éclairage ancien favorisant les halos lumineux et/ou ne faisant aucun effort pour réduire leur éclairage et/ou les plus grosses communes possédant un grand nombre de sources lumineuses.
- Commune qui diminuent l'intensité des lampadaires durant la nuit ou qui éteignent une partie de leur éclairage et/ou qui montrent une volonté de réduire la pollution lumineuse
- Commune qui pratiquent l'extinction totale de leur éclairage public et de leur monuments



CARTE DE LA QUALITÉ DU CIEL EN QUERCY (2009)

IMPACTS POSITIFS DES PRATIQUES D'EXTINCTION



Qualité du ciel

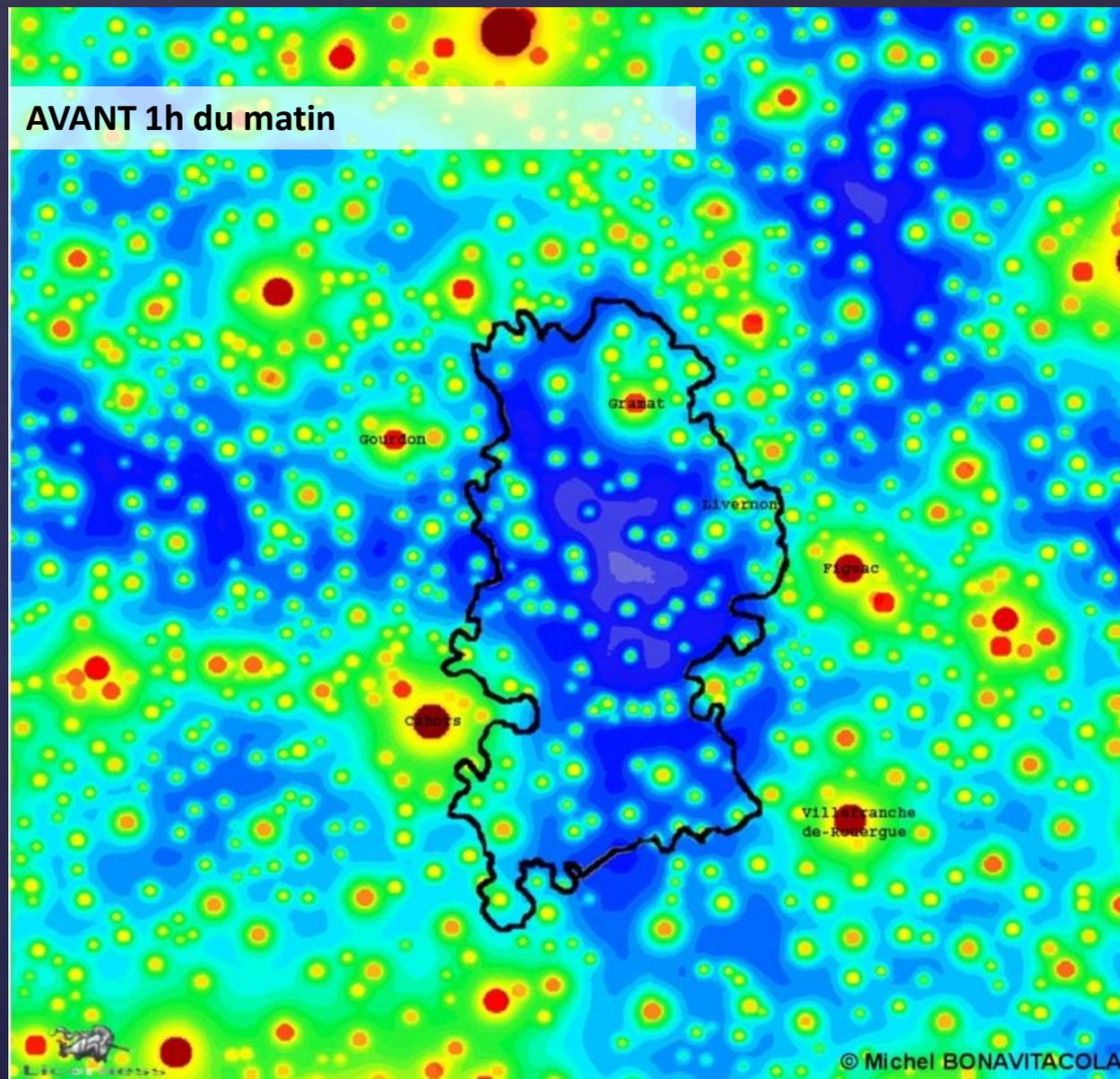


Très mauvaise

Correct

Ciel de référence

AVANT 1h du matin



CARTE DE LA QUALITÉ DU CIEL EN QUERCY (2009)

IMPACTS POSITIFS DES PRATIQUES D'EXTINCTION



Qualité du ciel

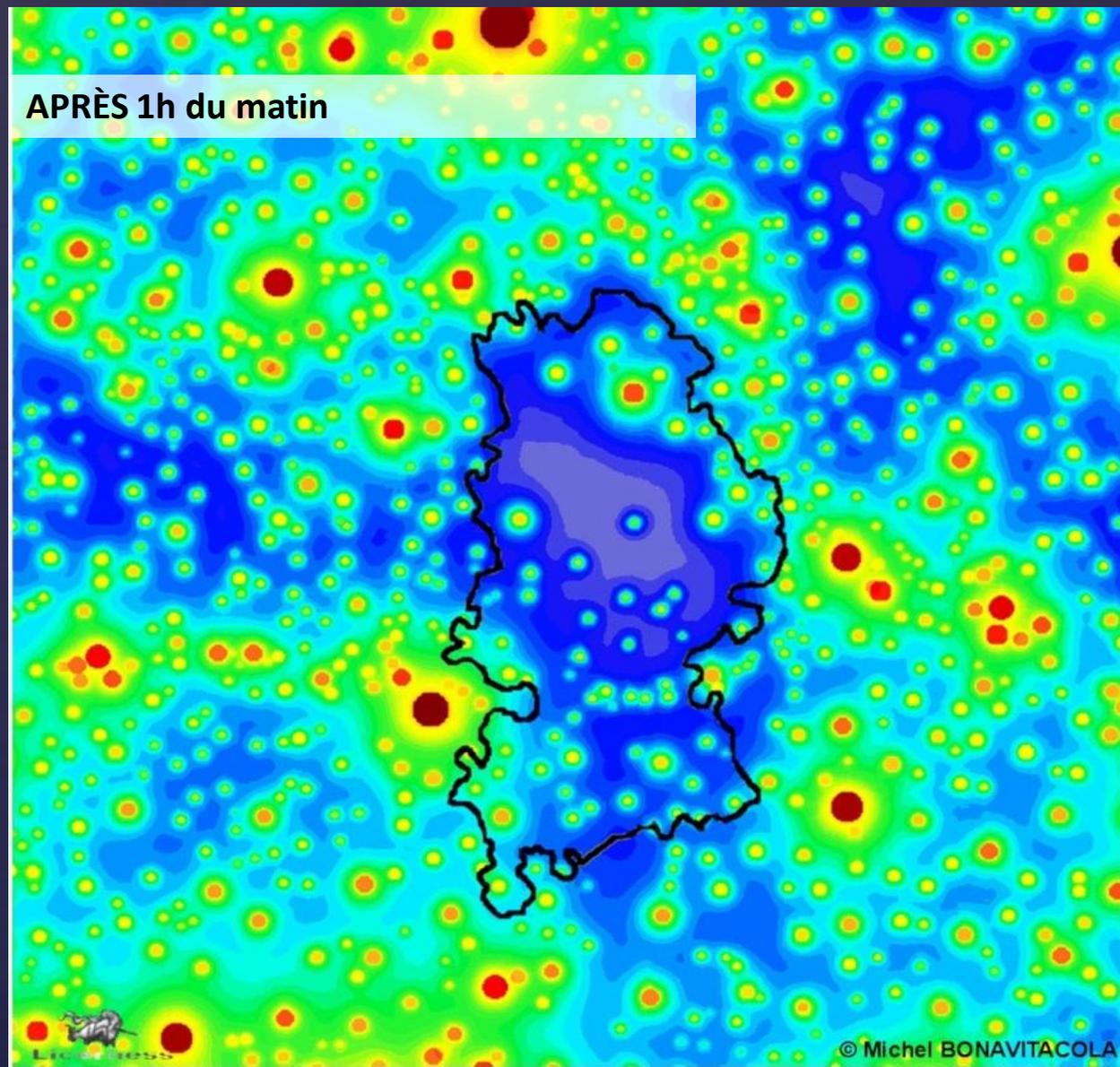


Très mauvaise

Correct

Ciel de référence

APRÈS 1h du matin



ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Accompagnement des communes leurs de leur projets d'enfouissement de réseaux.

Il ne s'agit pas de ne plus éclairer, mais d'éclairer mieux et en fonction de ses besoins.

Parc naturel régional des Causses du Quercy

Quelques éléments pour un éclairage public adéquat

Bilan de la qualité du ciel nocturne du Parc naturel régional des Causses du Quercy 2009 [étude PnrCQ/Licomes]

Impact positif des pratiques d'extinction de l'éclairage public

- ADAPTER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX BESOINS**
 - Maîtriser le nombre de points lumineux
- PÉRIODES D'ÉCLAIRAGE : limiter l'éclairage**
 - Cibler les périodes d'éclairage utiles : c 23H00 en période hivernale, dès 00H00
 - Installation de minuteries ou dater l'éclairage aux périodes utiles pour la
 - Réduction de l'intensité lumineuse possible (installation de réducteur de
- CHOIX DES LAMPADAIRES : éviter tout**
 - Ampoule intégralement cachée par
 - Orientations de l'éclairage vers le sol
 - Capot protecteur de l'ampoule : schéma 2
- EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : les car**
 - Puissance installée, énergie con

Pour aller plus loin : se référer au « Cahier des Cl » (Association Nationale pour la Protection du Ciel et

Eviter la diffusion de la lumière

ECLAIRAGE MURAL ET PUBLICITAIRE

Mauvais Acceptable Correct

LAMPADAIRES

Mauvais Correct Mauvais

Eviter la diffusion

La pollution lumineuse

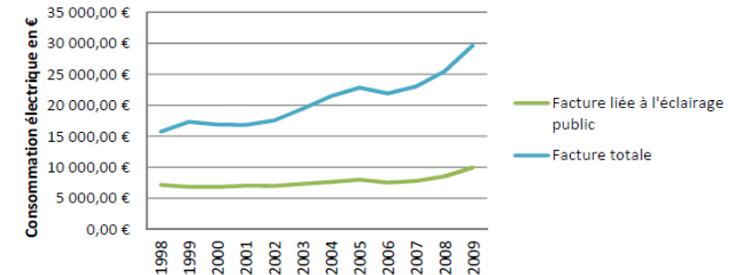
Moins connue que d'autres grands fléaux malheureusement aujourd'hui largement répandus même en milieu rural, générale en effet, des la pollution lumineuse. Elle perturbe la faune et la flore, les écosystèmes. Elle perturbe la faune et la flore, les écosystèmes. Elle perturbe la faune et la flore, les écosystèmes. Elle perturbe la faune et la flore, les écosystèmes.

La prise en compte d des Communes en PEI

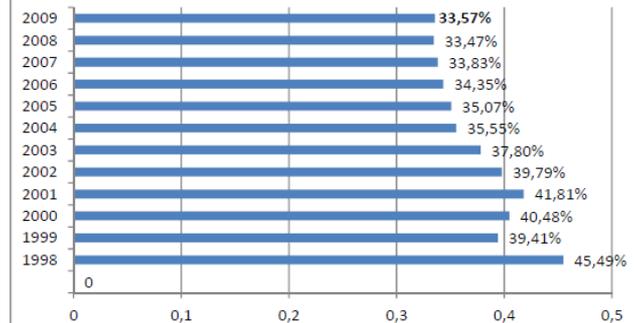
- Limiter les consommations. Commune : L'éclairage public représente en r Commune.
- Préserver la qualité du ciel et Les halos orangés au-dessus de étoilé.
- Préserver la biodiversité no La pollution lumineuse a des co comportements, montés, ...)
- Améliorer la qualité de la L'éclairage artificiel nocturne i qualité du sommeil.

Contexte local de « Maîtrise de la demande en électricité »

Évolution de la Facture électrique entre 1998 et 2009



Évolution de la part de l'éclairage public dans la facture de la commune



Pour une commune rurale :
30 à 50% de la facture électrique

Contexte local de « Maîtrise de la demande en électricité »

Inventaire des candélabres par type
LIMOGNE



Inventaire des équipements d'éclairage public - Limogne 2011 [étude PNRCC/Association Licorness]

Méthodologie :

Les équipements d'éclairage public (mis à part les mises en lumière de terrain de sports et de monuments ou d'espaces naturels) sont géoréférencés sur un logiciel SIG. A partir d'une simple observation à l'œil nu de jour, chaque point lumineux est classé selon une typologie établie avec l'appui de l'association Licorness. L'inclinaison des têtes de lampadaires (0°, entre 5 et 15°, > 15°), le support (poteau ou mur) et le type de crose (simple ou double) sont également inventoriés. Enfin, chaque point lumineux est illustré par une photo.

Nombre de points lumineux répertoriés : 225 points lumineux

Types de lampadaires présents :

3 - Lampadaires (ampoules encastrées) anciens comme modernes mais sans vasque



4 - Lampadaires avec vasque peu ou légèrement bombée



6 - Lanternes avec ampoule apparente et/ou vitres latérales transparentes ou dépolies



7 - Boules lumineuses et vapoaires apparentés



8 - Tubes à



Diagnostic éclairage public / pollution lumineuse

L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES COMMUNES : LES OUTILS UTILISÉS...

Compte-tenu des enjeux locaux,
pour les petites communes :

**une priorité accordée à
encourager l'extinction** plutôt
que la réfection des lampadaires
non appropriés.



LA CHARTE DE « PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE »

Engagements [travail avec les « petites »
communes volontaires :

- Éteindre son éclairage et ses illuminations à
partir de 23H00 en hiver et minuit en été.
- Le Parc co-signataire



L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES COMMUNES : LES OUTILS UTILISÉS...



LE JOUR
DE LA NUIT

LE JOUR DE LA NUIT

- Relai massif sur le territoire, avec mobilisation des partenaires.
- Bonne mobilisation des communes.



EXTINCTIONS
EXCEPTIONNELLES



3ÈME ÉDITION "JOUR DE LA NUIT"
Fête la nuit noire !



Les communes de Beaumont, Beaugard, Bio, Cabrerets, Calvignac, Carluet, Concots, Couzou, Espédaillac, Fontanes-du-Causse, Frayssinet, Issepts, Labastide-Murat, Larramière, Lavergne, Lentillac-du-Causse, Limogne-en-Quercy, Marolles-sur-Cère, Mayrinac-Lentour, Rocamadour, Sabadel-Lauzès, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Simon, Sauliac-sur-Cère, Sénaillac-Lauzès, Thégra, Thémînes, Vaillac, Varaire, Vaylats

ÉTEINDRONT (PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT)
LEURS ÉCLAIRAGES PUBLICS LE
SAMEDI 1ER OCTOBRE À PARTIR DE 22H
ET POUR LE RESTE DE LA NUIT

Partenariats du Parc naturel régional des Causses du Quercy
Tel 05 64 24 26 00 - Site internet : www.parc-causses-du-quercy.com



LE CONCOURS

« VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

- Pas de relai important de l'outil jusqu'à aujourd'hui.
- Priorité sur la Charte ANPCEN avant de promouvoir le concours.



- Association LICORNESS (Toulouse)



- ANPCEN (délégués départementaux)



- Club d'astronome de Gigouzac



- Quercy énergies (ALE/EIE)



- Fédération départementale d'énergies du Lot



ENGAGEMENT DES COMMUNES



BILAN

- 4 communes engagées (dont 1 lauréate du concours VV étoilés)
- 9 communes en « réflexion » (charte ANPCEN) (+ 2 comcom)
- 30 communes participantes au « jour de la nuit ».
- Validation de la nouvelle charte du Parc intégrant une mesure spécifique.

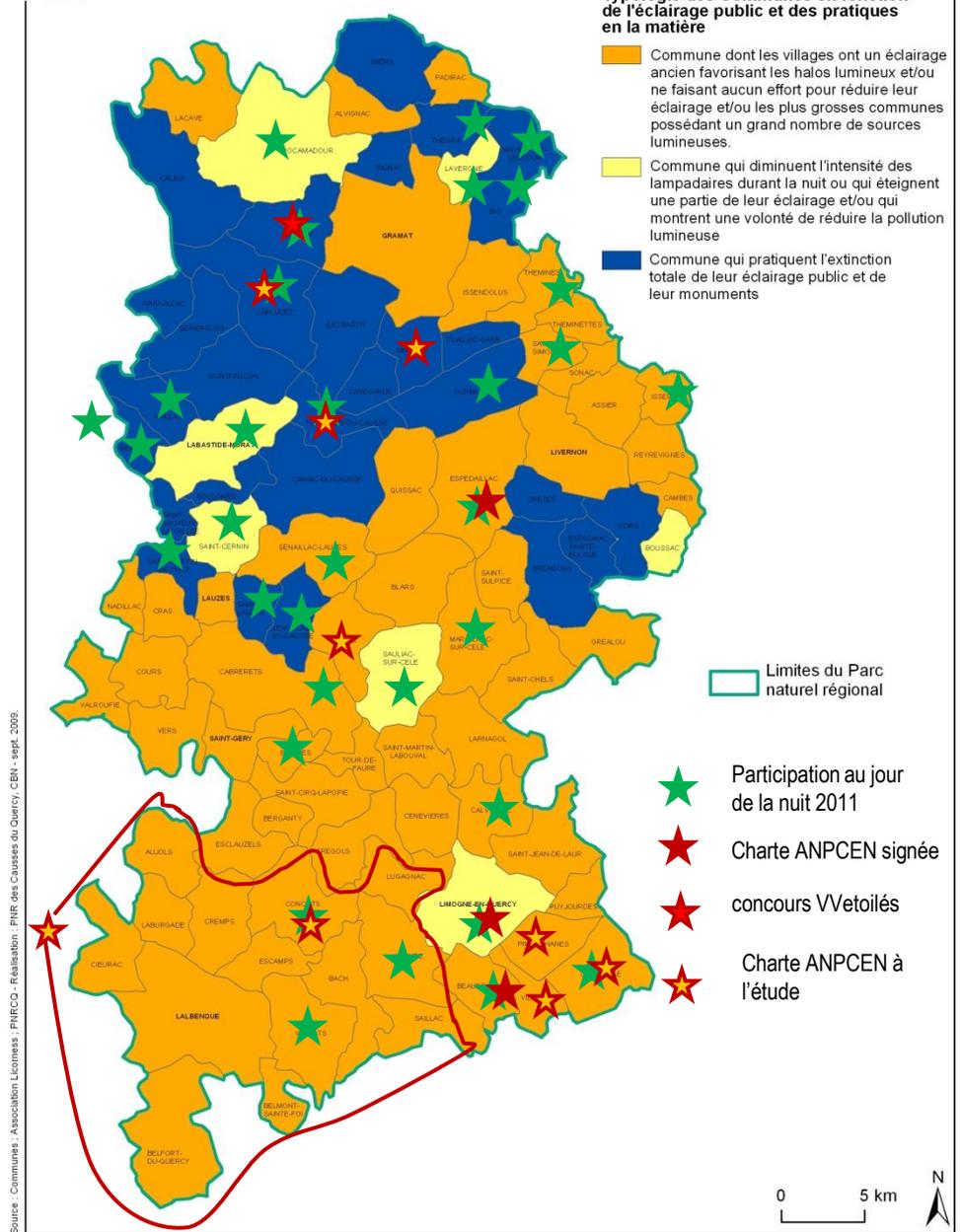


Les impacts et pratiques d'éclairage des Communes du territoire

en juillet 2009

Typologie des Communes en fonction de l'éclairage public et des pratiques en la matière

- Commune dont les villages ont un éclairage ancien favorisant les halos lumineux et/ou ne faisant aucun effort pour réduire leur éclairage et/ou les plus grosses communes possédant un grand nombre de sources lumineuses.
- Commune qui diminuent l'intensité des lampadaires durant la nuit ou qui éteignent une partie de leur éclairage et/ou qui montrent une volonté de réduire la pollution lumineuse
- Commune qui pratiquent l'extinction totale de leur éclairage public et de leur monuments



INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE DANS LE NOUVEAU PROJET DE CHARTE

Principaux engagements :

- Identification de priorités d'intervention sur le territoire.
- Engagement des communes à utiliser un matériel adapté pour toute réfection ou création d'éclairage public.
- Proposition de cette thématique de travail avec les villes-portes.

Mesure 2.4.4. Préserver le ciel nocturne par la maîtrise des pollutions lumineuses

CONTEXTE

Le développement mal maîtrisé des éclairages extérieurs (publics et privés) a entraîné un phénomène de pollution lumineuse, désormais si largement répandu que les zones exemptes de cette pollution deviennent extrêmement rares au niveau national.

Or ce phénomène de pollution lumineuse soulève des enjeux tant en termes d'impacts potentiels sur les écosystèmes, et sur la santé, que de gaspillage énergétique. L'éclairage public est généralement le poste de consommation énergétique le plus élevé dans le budget d'une commune (généralement entre 40 à 60% des consommations énergétiques annuelles). La Loi Grenelle 2 prévoit désormais des dispositions générales pour la prévention des nuisances lumineuses.

Le Parc a la particularité d'être l'un des rares territoires en France épargné par ce phénomène et qui peut ainsi se prévaloir d'un ciel nocturne [D2] d'une qualité exceptionnelle, ce qui constitue à la fois un atout et une responsabilité pour le territoire. Cette spécificité n'a été découverte qu'au cours de la période de mise en œuvre de la première Charte du Parc et l'enjeu n'avait donc pas été intégré dans le précédent projet du Parc.

L'objectif est de continuer à être un territoire exemplaire pour la protection et la valorisation de ce patrimoine naturel quasiment unique.

CONTENU DE LA MESURE

➤ Mobiliser les collectivités locales pour une recherche d'excellence dans la lutte contre la pollution lumineuse

- Traiter en priorité les 'points lumineux' identifiés au Plan Parc [P4]
- Favoriser et promouvoir les pratiques d'extinction totale ou partielle de l'éclairage public
- Expérimenter des aménagements exemplaires de valorisation des monuments ou du patrimoine communal
- Mobiliser les villes-portes sur la lutte contre la pollution lumineuse [P4].

➤ Valoriser cet atout au sein du territoire

- Conduire des animations ou des manifestations thématiques pour valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel auprès des habitants et des visiteurs du territoire
- Renforcer le partenariat avec les associations et les acteurs locaux ressources sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

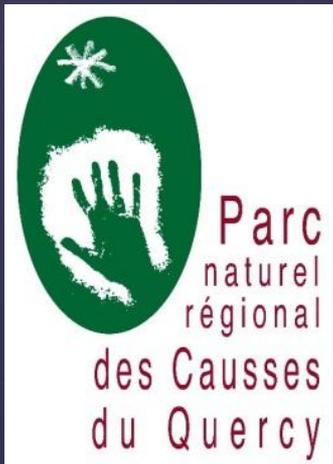
- Le Syndicat mixte du Parc accompagne les collectivités locales dans la prise en compte de la préservation du ciel nocturne par leurs projets d'éclairage public. Il met à disposition des Communes les informations nécessaires leur permettant le choix d'équipements adéquats et développe un partenariat avec les acteurs locaux, les villes-portes et la fédération départementale d'électricité du Lot (F.D.E.L.) pour favoriser la prise en compte de ce patrimoine naturel dans les projets.
- Les communes s'engagent à utiliser des équipements peu émetteurs de pollution lumineuse dans toute création ou modification de leurs éclairages publics.
- Les partenaires associés : les collaborations et partenariats mis en place au cours de la première Charte avec l'Association Licorness et l'Association nationale pour la préservation du Ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) sont poursuivis et renforcés.

PERSPECTIVES...

Et autres besoins / projets identifiables.

- Trame verte et bleue et pollution lumineuse [en cours]
- Les villes-portes
- Accompagnement spécifique des communes les plus importantes (en taille)
- Les mises en lumières de milieux naturels.
- Les éclairages privés (ex: autoroute et zones d'activités).
- Valorisation et découverte astronomique
- Conditionnalité des aides liées
- ...





Merci de
votre attention



Pollution lumineuse sur le périmètre d'étude

